



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20220425-BUR-AG-22-033-DE
Date de télétransmission : 27/04/2022
Date de réception préfecture : 27/04/2022

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Bureau du 25 avril 2022

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Attribution du marché N°21002DDET - Marché d'étude sur la requalification des friches urbaines

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq avril à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux du siège de Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO.

PRESENTS : Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Charles LEONARDI, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Pierre SAVELLI, Leslie PELLEGRINI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Hélène PADOVANI.

POUVOIRS : -

ABSENTS : Jean-Jacques PADOVANI, Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Serge LINALE, Gérard ROMITI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 5

Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Monsieur Louis POZZO DI BORGIO ouvre la séance.

Bureau du 25 avril 2022

Accusé de réception en préfecture
028-24200354-20220425-BUR-AG-22-033-DE
Date de télétransmission : 27/04/2022
Date de réception préfecture : 27/04/2022

OBJET : Attribution du marché N°21002DDET - Marché d'étude sur la requalification des friches urbaines

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau en matière de commande publique : fourniture et services pour un montant égal ou supérieur à 40 000 € et inférieur à 214 000 € HT ;

Vu la décision du président du 19 octobre 2021 qui approuve la signature d'une convention de groupement de commande avec la Communauté des Communes de Marana-Golu, pour une étude de requalification des friches urbaines, pour un coût prévisionnel total de 50k€ ;

Vu la convention de groupement de commande signée avec la Communauté de Commune de Marana-Golu le 19 janvier 2022 qui engage les membres du groupement à financer à part égales l'ensemble des dépenses directement relatifs à la passation du marché et à son exécution ainsi que les sommes facturées par le titulaire du marché ;

Vu la consultation lancée le 19 novembre 2021 ;

Vu le rapport d'analyse des offres présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (A l'unanimité)

La procédure engagée pour l'attribution du marché N°21002DDET - Marché d'étude de requalification des friches urbaines ;

ATTRIBUE

Le marché au cabinet EGIS Conseil, dont le mandataire est EGIS CONSEIL SAS, 4 rue DOLORES IBARRURI, 93188 MONTREUIL (SIRET n°379 145 527 00113) pour un montant de 53 225 € HTVA ;

AUTORISE

Le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia au chapitre 20 ;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture

le 27 AVR. 2022

et publication ou notification

du 27 AVR. 2022

La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHRAOUI

LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGO